



LES ANALYSES
DE LABORATOIRE
C'EST NOTRE
EXPERTISE

NOUS
SOMMES
TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX



RAPPORT
ANNUEL
2018 / 2019



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

MISSION 2018-2019

PROTÉGER
LE PUBLIC,
NOTAMMENT EN
CONTRÔLANT
L'EXERCICE DE
LA PROFESSION
PAR NOS MEMBRES



2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2018-2019	7
LES ACTIVITÉS	
Activités du conseil d'administration 2018-2019	9
Activités du comité de la formation	10
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	11
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	13
Activités relatives à la délivrance des permis	13
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	14
Activités relatives à l'indemnisation	14
Activités relatives à l'inspection professionnelle	14
<i>Autre activité liée à l'inspection professionnelle</i>	16
Activités relatives à la formation continue	17
<i>Autres activités du service</i>	18
Activités relatives au bureau du syndic	18
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	19
Activités du comité de révision	19
Activités du conseil de discipline	20
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	21
Activités du comité des normes de la pratique	22
Activités du comité des communications	23
Activités du comité relève	24
Activités de reconnaissance	24
<i>Autres activités</i>	25
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	26
Mission et vision de la profession	26
ÉTATS FINANCIERS	29
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2019	32
État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2019	33
Bilan au 31 mars 2019	33
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2019	34
Notes complémentaires au 31 mars 2019	35
Annexes	40

*Note : Dans le présent document, le genre masculin est générique
et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.*



Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Sonia LeBel
Québec, octobre 2019

Madame Sonia LeBel
Ministre responsable de l'application du Code des professions
et des lois constituant les ordres professionnels

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Montréal, octobre 2019

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Montréal, octobre 2019

2018-2019

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec un grand honneur, comme présidente du conseil d'administration (CA) de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Ordre, OPTMQ), que je dresse le bilan des principales activités réalisées entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. En cohérence avec notre planification stratégique 2017-2020 et en continuité avec l'implantation de la loi 11, vous serez à même de constater combien toutes les personnes œuvrant au sein de l'Ordre sont engagées envers notre mission de protection du public tout en se conformant aux objectifs de bonne gouvernance.

Avant de lister les principales actions accomplies en cours d'année, il est important de spécifier que la plupart des travaux se sont effectués avec un changement de responsable à la direction générale et secrétaire de l'Ordre. Je profite donc de cet espace pour saluer la retraite bien méritée de M^e Alain Collette qui, après plus de 37 années de services à l'OPTMQ, a quitté ses fonctions. Dans cette ère de changements organisationnels et de gouvernance, l'organisation a accueilli M^e Caroline Scherer au poste de nouvelle directrice générale et secrétaire le 28 mai 2018.

GOVERNANCE ET RÉGLEMENTATION

Les changements requis, à la suite de l'adoption de la loi modifiant le *Code des professions* (*Code*), ont eu un impact important sur la gouvernance des ordres professionnels forçant subséquemment notre conseil d'administration à revoir certains règlements, notamment celui portant sur l'organisation de l'Ordre et le règlement encadrant les élections au CA. Conséquemment, il a été résolu de diminuer sa composition qui passera désormais de dix-neuf (19) à quinze (15) administrateurs d'ici juin 2020, nécessitant du même coup de redéfinir la carte électorale pour assurer une représentativité adéquate des membres. De ce nombre, onze (11) technologistes médicaux seront des élus et quatre (4) postes d'administrateurs nommés par l'Office des professions seront maintenus, préservant ainsi le poids relatif de la représentation du public.

D'autres travaux se sont intensifiés au cours de l'année, dont celui qui concerne l'élaboration d'un *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*. Afférent à ce code, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été partiellement formé. La nomination finale des membres de ce comité sera entérinée au début de l'année 2019-2020. Ce comité aura pour fonctions principales d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relative à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur qui siège au CA ou d'un membre de comité ou de groupe de travail.

En outre, pour répondre aux nouvelles obligations dictées par le *Code*, les membres du CA et des comités statutaires ont suivi diverses formations offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), notamment celles traitant de la : 1) *Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels*, 2) *Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil d'administration*, 3) *Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels*, 4) *Sensibilisation aux inconduites sexuelles*. Ces formations visent à sensibiliser les administrateurs, les syndics et les membres de comités visés par le *Code* sur les risques et enjeux qui les guettent afin d'éviter les biais, les écarts de conduite ou actes discriminants et les situations inégalitaires dans le cadre d'un ordre professionnel.

D'autre part, en cohérence avec l'entrée en vigueur du nouveau programme de Technologie d'analyses biomédicales (140.CO), dont la première cohorte d'étudiants a débuté à l'automne 2017, il a été résolu d'adopter les modifications au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* pour ajuster les normes minimales associées à la répartition des heures de formation qui sont spécifiques à la technologie de laboratoire médical. Ce règlement permettra au candidat étranger de compléter une formation d'appoint à la suite de la prescription émise par l'Ordre. Les démarches formelles étant complétées, le règlement entrera en vigueur au début de l'année 2019-2020.

Finalement, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité aux services de santé, un nouveau règlement d'autorisation d'actes a vu le jour en décembre 2018. Le CA a donné son accord pour autoriser, parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les technologistes médicaux, celles qui peuvent l'être par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie, dans le cadre de leur champ d'exercice, ainsi que les conditions et modalités pour le faire. Ce règlement autorise ces technologues à faire un prélèvement sanguin, selon une ordonnance, sur un patient reçu pour un examen d'imagerie médicale ou pour un traitement en radio-oncologie. Cette autorisation contribuera assurément à offrir un meilleur service à cette clientèle en évitant d'ajouter un délai d'attente indu ou un report d'examen à une date ultérieure. Cependant, pour être autorisé à exercer cette activité, le technologue devra être titulaire d'une attestation de formation complémentaire spécifique, dont celle portant sur le prélèvement. Pour combler cette dernière obligation, l'OPTMQ s'est engagé à offrir une partie des exigences de la formation requise via les activités offertes par le comité de développement professionnel.



PAR SA PRÉSENCE À DIVERSES TABLES INTERORDRES, L'OPTMQ DÉMONTRE L'IMPORTANCE QU'IL ACCORDE À LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

COLLABORATION INTERORDRES

Par sa présence à diverses tables interordres, l'OPTMQ démontre l'importance qu'il accorde à la collaboration interprofessionnelle, toujours à l'avantage du patient/client.

C'est pourquoi l'Ordre a pris l'initiative de structurer et d'offrir un programme de formation sur une même plateforme axé sur les prélèvements, la conservation et le transport d'échantillons biologiques. Le but recherché est de réduire à son plus bas niveau le taux des non-conformités, particulièrement les rejets d'échantillons. En complément, par ce programme, l'OPTMQ vise l'amélioration des services rendus en laboratoire sachant que des décisions médicales (85 %) sont basées sur des résultats d'analyses fiables. Pour s'assurer que les besoins et les exigences de chacun des groupes de professionnels autorisés à faire des prélèvements soient considérés, l'Ordre a réuni à la même table d'autres ordres professionnels de la santé et associations médicales pour couvrir tous les angles reliés au prélèvement. Cette formation interactive est disponible en ligne et est offerte à tous les professionnels. La qualité de la conception des modules d'apprentissage a été saluée par les nombreux partenaires et par les participants. À cet égard, la SOFÉDUC a reconnu l'OPTMQ en lui décernant un prix pour la qualité de ses formations lors de son Gala Reconnaissance 2018 qui vise à honorer les organisations qui ont contribué à la promotion de la qualité et de l'excellence en formation continue au Québec, au Canada et à l'international.

Dans un même sujet de collaboration interprofessionnelle, je participe au comité de pilotage du « Regroupement des ordres professionnels de la santé et des services sociaux ». Cette table, regroupant 28 ordres, offre une tribune pour encourager la collaboration interordres afin que ceux-ci travaillent ensemble sur des thématiques qui peuvent toucher plus d'un. Un « guide réflexe » portant sur des pratiques de collaboration efficaces a été généré par les travaux de ce comité.

Comme membre du CIQ, je siège activement au comité des enjeux collectifs qui poursuit ses travaux sur l'important dossier traitant de l'intégration des personnes immigrantes souhaitant exercer une profession réglementée au Québec, et du dossier traitant des impacts sociétaux en émergence attribués à l'utilisation de l'intelligence artificielle et du numérique visant à en maximiser les impacts positifs et à en minimiser les impacts négatifs.

MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC

Les services de qualité, dispensés par les technologistes médicaux, continuent d'être au cœur de nos préoccupations. En date du 31 mars 2019, l'Ordre comptait 4 918 technologistes médicaux inscrits au Tableau. C'est un ajout de 472 membres depuis le 1er avril 2018. L'adhésion des membres à l'OPTMQ, qui est un ordre à titre réservé, concourt à assurer des services meilleurs pour la population tout en repoussant la déprofessionnalisation qui semble menacer la profession. Les services statutaires suivants font la démonstration que l'OPTMQ reste opérant et vigilant pour protéger la population à tous les égards.

Inspection professionnelle : Tenant compte du regroupement des laboratoires en « grappes » créées par le déploiement d'OPTILAB, l'équipe de l'inspection

professionnelle doit s'ajuster à ce nouveau format pour planifier la logistique des visites et rencontres avec les membres, compte tenu que plusieurs laboratoires sont dispersés sur de grands territoires. Le service d'inspection est l'un des mécanismes essentiels qui permet à l'OPTMQ d'acquiescer sa mission première : la protection du public. À cet égard, la rencontre du membre par l'inspecteur sur son lieu de travail a pour objectif de vérifier sa compétence dans le cadre même de sa pratique, tout en vérifiant le niveau de ses connaissances et de ses habiletés professionnelles. Les écarts soulevés lors des inspections sont intégrés aux activités de développement professionnel et, le cas échéant, des travaux sont déclenchés pour une mise à niveau des outils et des guides normés pour la pratique.

Développement professionnel : Sachant que le maintien des compétences est l'un des enjeux dans la poursuite de notre mission, l'OPTMQ se fait un devoir de s'assurer que ses membres aient accès à l'évolution et au développement de la profession quel que soit l'endroit où il se trouve. L'année 2018-2019 ferme une autre période de référence de deux ans pour réaliser l'exigence minimale des vingt heures de formation. Étant toujours soucieux d'offrir des formations de qualité, l'Ordre a permis aux membres de bénéficier de nouvelles formations et conférences scientifiques. Ainsi, en cours d'année, nous avons enregistré près de 5 500 participants aux différentes formations et avons offert quelque 126 conférences, toutes disponibles sur *Formaline*, portail dédié à la formation continue. Ceci démontre que le membre apprécie la formule électronique.

Le nouveau programme de formation qui traite du prélèvement indique clairement que l'Ordre accorde une grande importance à la qualité des échantillons biologiques soumis aux laboratoires, afin que le technologiste médical soit en mesure d'émettre un résultat d'analyse **fiable** représentatif de l'état de santé du patient. À cet égard, toutes les formations offertes visent à hausser la compétence et les connaissances du participant.

Par ailleurs, le congrès annuel demeure toujours une opportunité complémentaire pour actualiser son savoir. Le dernier évènement tenu à Chicoutimi a enregistré un achalandage de quelque 500 participants. Un franc succès.

Normes de la pratique professionnelle : Outre la continuité des travaux attribués à la révision de plusieurs guides, le comité des normes, avec la collaboration de partenaires, a notamment publié les guides suivants :

- *Guide de prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*
- *Guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes*
- *Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse*

D'autre part, le comité poursuit ses travaux portant sur l'élaboration d'un guide spécifique à la banque de sang et ceux en vue de compléter le guide traitant du « *Transport et conservation des échantillons* », guide attendu par de nombreux membres et gestionnaires de laboratoire.

Cela va sans dire que la rédaction de documents de qualité ne peut se faire sans la collaboration d'experts et de partenaires exceptionnels affiliés à notre profession. C'est l'une des raisons pourquoi les guides et autres documents de l'OPTMQ sont reconnus.



ENJEUX PARTICULIERS ET DOSSIERS EN COURS

Pratique avancée en anatomopathologie : Nous sommes toujours en attente de développement dans le dossier de l'anatomopathologie par l'adoption du *Règlement qui a pour objet de déterminer parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les médecins celles qui, à la suite d'une ordonnance et suivant les conditions et modalités qui y sont déterminées, peuvent l'être par un technologiste médical*. S'y référant : les activités liées à la macroscopie et aux autopsies. Des avancées dans ce dossier sont imminemment attendues en 2019-2020.

Médecine transfusionnelle : La formation universitaire espérée dans le domaine de la médecine transfusionnelle est toujours sur la table à dessin, malgré de nombreuses relances.

OPTILAB : Dans la démarche OPTILAB, douze (12) grappes de laboratoires de biologie médicale ont été constituées, chacune regroupant un laboratoire serveur et des laboratoires associés. Encore aujourd'hui, des travaux d'organisation du travail intra-grappe sont en cours pour chacune des composantes et la disponibilité de la main-d'œuvre demeure autant une préoccupation pour les établissements que pour l'Ordre. Quelle que soit la région, cette problématique fait émerger la difficulté de places de stage à temps opportun, ce qui engendre des retards de diplomation pour plusieurs finissants. Ce problème de places de stage génère inévitablement une pénurie de main-d'œuvre formée et qualifiée. L'OPTMQ demeure particulièrement concerné par cette situation.

Procréation médicalement assistée et thérapie cellulaire : Il n'y a pas eu d'avancement particulier pour ce dossier. Nous sommes en attente du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées dans le domaine de la thérapie cellulaire et de la procréation assistée*, dossier piloté par le Collège des médecins du Québec.

Intégration des personnes formées à l'étranger : La mise en place du projet pilote de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), en partenariat avec le Collège de Rosemont, a officiellement été testé pour la première fois en avril 2018. Les candidats étrangers sélectionnés pour ce projet pilote termineront leur formation en août 2019. Ce projet de formation via la RAC permettra aux personnes formées à l'étranger qui se qualifient de ne pas avoir à réapprendre, en milieu scolaire, des compétences déjà apprises et maîtrisées.

Et, de façon exploratoire, nous avons rencontré des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec pour amorcer les discussions sur un arrangement de reconnaissance mutuelle pour des candidats étrangers formés au Maroc et en Suisse. Ce dossier est en dormance pour le moment.

Projet de loi n° 157 et projet de loi fédérale n° C-46

(Cannabis) : L'Ordre a participé aux rencontres de travail visant à discuter d'enjeux liés à la mise en œuvre des dispositions relatives à la conduite de véhicules avec des facultés affaiblies prévues aux projets de lois citées, dont les récentes modifications au Code criminel sont induites pour permettre aux policiers de demander un prélèvement sanguin du présumé fautif. L'enjeu principal qui concerne l'OPTMQ porte sur la nécessité d'avoir une ordonnance médicale pour effectuer un prélèvement sanguin et les actes réservés aux membres. Sans ordonnance médicale, le technologiste médical ne pourrait exécuter un prélèvement demandé par un policier. Ce dossier est encore sous étude.

VISIBILITÉ DE L'ORDRE

Communications : Pendant l'année 2018-2019, je suis allée à la rencontre d'étudiants de niveau secondaire en processus de choix de carrière afin de promouvoir la profession.

Dans un cadre de niveau professionnel, j'ai rencontré, entre autres, les membres du conseil multidisciplinaire des établissements affiliés au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour présenter l'essence et la mission de la profession, les différents services rendus par les professionnels de laboratoire, du rôle et de la responsabilité du technologiste médical dans le cadre des activités quotidiennes au sein d'un établissement de santé.

Ces rencontres entretiennent le respect interdisciplinaire et améliorent la collaboration interprofessionnelle.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

Un tel bilan ne pourrait être réalisé sans l'apport d'un travail d'équipe. Je souhaite avant tout remercier les administrateurs siégeant au conseil d'administration, des personnes pleinement engagées par la mission de l'Ordre qui n'hésitent pas à se prononcer sur les dossiers. Je remercie tous nos partenaires qui ont participé, de près ou de loin, à faire évoluer nos projets, à mener plus loin la profession et à la faire reconnaître aussi. Je ne peux passer sous silence l'engagement des technologistes médicaux qui participent aux différents comités de l'Ordre, statutaires et autres. Un merci particulier est également adressé au personnel permanent du siège social pour leur professionnalisme et leur collaboration entière dans une année traversée par des changements organisationnels.

C'est aussi à travers ce rapport que je rends un hommage particulier à tous les technologistes médicaux qui, par leur rigueur constante, continuent de donner un service de qualité au quotidien malgré une organisation du travail souvent tributaire d'OPTILAB et par une pénurie de main-d'œuvre signalée par plusieurs laboratoires médicaux. Les services rendus par les technologistes médicaux sont importants et essentiels pour rendre le réseau encore plus performant. À cet effet, le travail de présidente d'un ordre professionnel requiert d'être à l'affût des enjeux qui guettent la profession étant donné qu'elle est en constante évolution. Aussi, présider les réunions du conseil d'administration de l'OPTMQ est une responsabilité en continue que j'assume à chaque jour. J'apprécie cette confiance démontrée à tous les égards.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Doris Levasseur Bourbeau, T.M., B.Sc.
Présidente

C'EST AUSSI À TRAVERS CE RAPPORT
QUE JE RENDS UN HOMMAGE PARTICULIER
À TOUS LES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX QUI,
PAR LEUR RIGUEUR CONSTANTE, CONTINUENT DE
DONNER UN SERVICE DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN
MALGRÉ UNE ORGANISATION DU TRAVAIL SOUVENT
TRIBUTAIRE D'OPTILAB ET PAR UNE PÉNURIE
DE MAIN-D'ŒUVRE SIGNALÉE PAR PLUSIEURS
LABORATOIRES MÉDICAUX



2018-2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE 19 ADMINISTRATEURS, DONT 15 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS.

L'élection du président de l'Ordre est tenue au suffrage des administrateurs (élus et nommés) parmi les administrateurs élus. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs. En 2018, l'assemblée annuelle a eu lieu le 31 mai 2018. L'assemblée annuelle 2019 aura lieu le 3 octobre 2019.

Madame Doris Levasseur Bourbeau, T.M., a été élue le 10 juin 2017 pour un premier mandat de trois ans parmi les membres élus au conseil d'administration de l'Ordre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rachel Audet, T.M.
(Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)
Nommée le 28 mai 2016
Démission le 29 déc. 2018
Poste vacant au 31 mars 2019

Élise Desbiens, T.M.
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 10 juin 2017

Sylvain Picard, F.T.M.
(Québec)
Élu le 28 mai 2016

Judith Viel, T.M.
(Québec)
Nommée le 20 janvier 2018

Judith Cossette, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Élue le 10 juin 2017
Démission le 25 sept. 2018

Frédéric Tousignant, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Nommé le 26 janvier 2019

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)
Élu le 28 mai 2016

Johanne Laurencelle, T.M.
(Montréal)
Élue le 10 juin 2017
Démission le 25 janvier 2019
Poste vacant au 31 mars 2019

Loan Luu, T.M. (Montréal)
Élue le 10 juin 2017

Suzanne D. Dion, F.T.M.
(Montréal)
Nommée le 20 janvier 2018

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
(Montréal)
Élue le 10 juin 2017

Marie-Hélène Robert, T.M.
(Laurentides, Laval, Lanaudière)
Nommée le 7 avril 2018

Natacha Brouillette, T.M.
(Montérégie)
Élue le 10 juin 2017

Sophie Allaire, T.M.
(Outaouais)
Élue le 28 mai 2016

Marcelle Latreille, T.M.
(Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Nommée le 10 juin 2017

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)
Élue le 28 mai 2016

QUATRE ADMINISTRATEURS SONT NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

François Dumulon
Nommé le 10 juin 2017

Linda Caty
Nommée le 10 juin 2017

Rollande Parent
Nommée le 28 mai 2016
Démission le 21 janvier 2019
Poste vacant au 31 mars 2019

Diane Sicard Guindon
Nommée le 28 mai 2016

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS, DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les administrateurs élus, autres que la présidente, qui participent à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence de 159\$ par jour.

La valeur du jeton de présence varie selon que la réunion ou la formation est d'une durée d'une journée ou d'une demi-journée et selon que l'administrateur y assiste en personne, à distance par conférence téléphonique ou par un autre moyen technologique.

L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu le salaire de cet administrateur lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

La présidente de l'Ordre reçoit un salaire annuel de 92 965,60\$ plus une contribution de 7,5% de son salaire à son fonds de pension et les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

La directrice générale et secrétaire, Caroline Scherer, avocate, MBA, est entrée en fonction le 28 mai 2018. Elle reçoit un salaire annuel de 97 000\$, plus une contribution de 7,5% de son salaire à son fonds de pension. L'inscription au Tableau des membres du Barreau du Québec est payée par l'Ordre de même que les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du CA ont suivi ou prévoient suivre les formations suivantes offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec :

- Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels
- Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels
- Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil d'administration

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE COMITÉS

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre est en cours de formation. À cet égard, aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs et de membres de comités au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Au cours de l'année, l'Ordre a révisé les règlements suivants :

- Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (entrée en vigueur à venir)
- Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie (entrée en vigueur à venir)
- Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en technologie médicale (entrée en vigueur à venir)

Au cours de l'année, le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration* est entré en vigueur le 19 février 2019.

Au cours de l'année, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec a obtenu l'autorisation du conseil d'administration de l'Ordre lui permettant d'effectuer une activité professionnelle réservée entre autres aux technologistes médicaux, soit, qu'à la suite d'une ordonnance et lorsque requis par un examen d'imagerie médicale ou par un traitement en radio-oncologie, effectuer un prélèvement sanguin. Ce règlement est entré en vigueur le 27 décembre 2018.

LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2019

DIRECTION GÉNÉRALE

Alain Collette,
avocat, directeur
général et secrétaire
jusqu'au 27 mai 2018

Caroline Scherer,
avocate, MBA, directrice
générale et secrétaire
et responsable par
délégation de l'accès
à l'information ou
de la protection des
renseignements
personnels, à partir
du 28 mai 2018

Diane Lapointe,
adjoind administrative
à la direction

SERVICES PROFESSIONNELS

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du
développement
professionnel

Anne-Marie Martel,
T.M., chargée de
dossiers scientifiques et
secrétaire du conseil de
discipline

Rose-Marie Moreno,
T.M., coordonnatrice
de l'inspection
professionnelle

Michelle Gosselin,
responsable des
communications

Josée Lefrançois,
agente administrative
au développement
professionnel et au
bureau du syndic

Martine Rondeau,
agente administrative

Manon Tanguay,
agente administrative
au service d'inspection
professionnelle

COMPTABILITÉ

Diane Alain,
technicienne comptable

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU 6 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 4 RÉUNIONS ÉLECTRONIQUES

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre
- Renouvellement du partenariat avec la Banque Nationale
- Adoption des amendements au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration* (entré en vigueur le 19 février 2019)
- Adoption du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*
- Adoption d'une politique d'embauche
- Adoption du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* (entrée en vigueur à venir)

GOVERNANCE

- Embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire
- Adoption de la date et de l'heure de l'assemblée annuelle
- Adoption du rapport annuel 2017-2018
- Adoption de la version française et anglaise du *Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie*
- Adoption d'une rémunération pour les syndics adjoints
- Adoption du vote par correspondance pour les élections 2019

NOMINATIONS

- Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec
- Nomination de Sylvain Picard, T.M., à titre de lauréat du *Prix Mérite du CIQ 2018*
- Nomination de Sylvain Picard, T.M., au titre de *Fellow Technologiste médical*
- Nomination de Lucie Charpentier, T.M., à titre de lauréate du *Prix Reconnaissance Élite*

- Nomination de Mélanie Gagné, T.M., à titre de lauréate du *Prix Reconnaissance Innovation*
- Nomination de Véronique Tardif, T.M., à titre de lauréate du *Prix Implication Relève*

FINANCE

- Adoption des résultats financiers au 31 mars 2018
- Adoption du budget 2018-2019 révisé
- Adoption du budget 2019-2020
- Adoption de l'augmentation de la cotisation annuelle 2019-2020 de 10,55 \$ pour un montant total de 311,55 \$

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Autorisation d'intenter des poursuites pénales pour pratique illégale et usurpation de titre
- Adoption du *Guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes* (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec et en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec)
- Adoption de la révision du *Guide de prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*
- Adoption de la révision du *Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse* (en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, l'Ordre des sages-femmes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec)

TABLEAU DES MEMBRES

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables
- Décisions concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel

COMITÉ EXÉCUTIF

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Élise Desbiens, T.M., trésorière

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.

Diane Sicard Guindon,
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

Le comité exécutif a tenu 8 réunions ordinaires, 4 réunions par conférence téléphonique et 5 réunions par courrier électronique. Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

GOVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des employés
- Renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle
- Travaux de remplacement pour une ressource permanente au poste de la comptabilité
- Gestion financière de l'Ordre
- Nomination aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.

Florence Lacasse, T.M.

REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

Éric Gagné

Patricia Tremblay

REPRÉSENTANTE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Kareen Boulanger

départ en décembre 2018

Karine Lessard

nommée en février 2019

SECRÉTAIRE

Caroline Scherer, avocate, MBA

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans et, si ils s'inscrivent au Tableau des membres, de limiter leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activité
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec*
- Émission de dispenses du cours de pharmacologie conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*



☑ MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le nouveau programme *Technologie d'analyses biomédicales 140.CO* est enseigné depuis l'automne 2017.

Aucune réunion n'a été tenue en 2018-2019.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS

COMITÉ D'ADMISSION

Johanne Brown Mattioli, T.M., présidente
Nathalie Bourque, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Caroline Scherer, avocate, MBA
Martine Rondeau, agente administrative

MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre (4) réunions.

Les membres du comité et le personnel impliqué dans l'émission des permis ont bénéficié d'une formation sur la reconnaissance des acquis offerte par le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) du Cégep Marie-Victorin.

FORMATION DES MEMBRES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du comité ont suivi ou prévoient suivre les formations suivantes offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec :

- Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels
- Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration

Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

	Diplôme ou formation obtenu		
	au Québec (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	hors du Québec* (permis sur permis)	hors du Canada
<i>Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)</i>	0	0	0
<i>Demandes reçues au cours de l'exercice</i>	5	0	31
<i>Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (incluant les demandes pendantes)</i>	0	0	0
<i>Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (incluant les demandes pendantes)</i>	5	0	25**
<i>Demandes refusées au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)</i>	0	0	6
<i>Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)</i>	0	0	0

* mais au Canada

** Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu deux (2) demandes de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM). Les candidats ont été dirigés vers la démarche en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

En août 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a accordé une subvention à l'Ordre pour réaliser, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) Marie-Victorin et le Collège de Rosemont, un projet pilote, qui consiste à l'élaboration d'un référentiel de compétences communes entre le programme d'études *Technologie d'analyses biomédicales* et les compétences requises pour exercer la profession de technologiste médical au Québec par les technologistes médicaux ou les techniciens de laboratoire formés à l'étranger.

Ce projet pilote est basé sur un nouveau modèle de formation d'appoint, inspiré de la démarche en reconnaissance des compétences de la formation collégiale, qui permettra aux personnes immigrantes **qui se qualifient** de ne pas avoir à réapprendre, en milieu scolaire, des compétences déjà maîtrisées. Le projet pilote a officiellement été testé pour la première fois en avril 2018 et les candidats étrangers participants à ce projet pilote termineront leur formation en août 2019. Ils pourront par la suite faire une demande de permis à l'Ordre. Le Collège de Rosemont sera prêt à accueillir une nouvelle cohorte d'étudiants admissibles à la démarche RAC à compter d'avril 2019.

Personnes concernées par des mesures compensatoires prescrites au regard des demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle

	Diplôme ou formation obtenu		
	au Québec (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	hors du Québec* (permis sur permis)	hors du Canada
Un ou quelques cours	5	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	25
Un ou des stages	5	0	0
Un ou des examens	0	0	0

* mais au Canada

Demandes de révision d'une décision du comité d'admission	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)*	2
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (incluant les demandes pendantes) (au total)	
maintien de la décision initiale	2
modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	2
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Les demandes de révision reçues au cours de l'exercice font suite à des demandes de réinscription au Tableau en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement*

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

LE COMITÉ A POUR MANDAT DE RENDRE UNE DÉCISION QUANT AUX DEMANDES DE PERMIS, SUR LA BASE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE LA FORMATION OU DE L'ARM AVEC LA FRANCE. IL EXAMINE EN OUTRE LES DEMANDES DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE



ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrances	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrances	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	272	272	0	0
de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	4	4	0	0
de demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	3	3	0	0
de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	0	0	0	0
de demandes fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	3	3	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Mise à jour des grilles d'évaluation des dossiers des candidats étrangers à la suite de l'entrée en vigueur au début de 2019-2020 des modifications apportées au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*;
 - Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26\$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

COORDINATION

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SUPPORT ADMINISTRATIF

Manon Tanguay, agente administrative
à l'inspection professionnelle

MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours du calendrier 2018-2019, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à six (6) reprises.

Des informations ont été fournies aux technologistes médicaux qui ont fait des demandes. Il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait

par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, en tenant compte des références traitant des meilleures pratiques en biologie médicale.

Dans le cadre de la surveillance générale de la profession, le calendrier de visites 2018-2019 a permis de poursuivre l'utilisation de différents outils informatiques. Le comité d'inspection professionnelle est en constante vigie quant à ses différents outils et poursuit ses travaux afin de les maintenir à jour et de les bonifier.

Suivant une visite de surveillance générale, les membres rencontrés sont maintenant invités à poursuivre la démarche au-delà de la rencontre individuelle avec un inspecteur de l'Ordre. Ils doivent en effet transmettre au comité d'inspection professionnelle une démarche de suivi qu'ils ont amorcée depuis la visite ou qu'ils privilégient entreprendre au sujet de certains points soulevés par l'inspecteur. Cette étape permet de concilier l'aspect accompagnateur des membres de même que l'amélioration des pratiques professionnelles. De plus, les données ainsi recueillies servent également de pont entre les services de l'inspection professionnelle et du développement professionnel, afin d'aider à combler les besoins des membres.

Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

« LA TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES
EST UN TRAVAIL D'ÉQUIPE, MAIS CHAQUE
TECHNOLOGISTE MÉDICAL EST RESPONSABLE
ET AUTONOME DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DE SA TÂCHE »

Le nombre de membres soumis au processus de surveillance générale de la profession en 2018-2019 correspond aux objectifs établis. Cette année encore, tout comme les deux dernières années, les visites de surveillance générale ont été réalisées sur le terrain par les membres du comité d'inspection professionnelle afin de poursuivre les essais de leurs outils électroniques (tablettes). L'année qui vient permettra enfin de former tous les membres de l'équipe d'inspecteurs de l'Ordre.

INSPECTEURS

Annie Belleau, T.M.
 Johanne Bouchard, T.M.
 Michelle Boutet, T.M.
 Maude Gagnon, T.M.
 Vicky Murray, T.M.
 Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

L'encadrement de la pratique de la profession se fait sur un cycle de cinq ans et le programme de surveillance générale de la profession suit un calendrier qui est établi et adopté annuellement. Afin de suivre le courant actuel qui favorise une surveillance des pratiques selon une certaine gestion des risques, le service d'inspection intègre peu à peu ces notions dans l'élaboration de ses calendriers.

Le déploiement d'OPTILAB au cours des dernières années, dans le secteur de la santé et des services sociaux, a simultanément déclenché l'arrivée de regroupements de laboratoires appelés grappes de biologie médicale. Ceci fait en sorte que le calendrier annuel des visites de surveillance générale est planifié, entre autres, en fonction des établissements qui composent ces douze (12) grappes, puisqu'une grande majorité des technologistes médicaux œuvrent dans le réseau public de la santé. Bien que les visites réalisées soient des visites-membres, la logistique entourant une planification la plus efficiente possible, est faite de façon à rassembler les visites auprès des membres d'établissements d'une même grappe, ceci en maintenant l'objectif premier de rencontrer les membres selon un intervalle régulier de cinq (5) ans. La prévision des visites auprès des membres qui travaillent dans des laboratoires privés suit également la même cadence de cinq (5) ans.

Le processus de surveillance générale prévoit que la sélection des membres à rencontrer lors d'une visite se fasse en privilégiant d'abord les membres qui n'ont pas été rencontrés par un inspecteur lors de visites antérieures, sans toutefois exclure entièrement ceux qui l'ont été, et ce, afin de maintenir un portrait réel de la profession et des professionnels en fonction.

Le programme de surveillance générale de la profession 2018-2019 a permis de soumettre au processus, les membres de l'Ordre travaillant dans un ensemble de vingt-neuf (29) points de service incluant des centres hospitaliers, des CLSC, des laboratoires privés et quelques travailleurs autonomes. Puisque certaines circonstances particulières hors du contrôle du service de l'inspection professionnelle de l'Ordre sont survenues au cours de l'année, quelques visites ont dû être reportées et seront réalisées au prochain calendrier.

Les visites ont eu lieu dans des laboratoires privés, dans des CLSC et dans certains établissements des Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux suivants :

CRSSS de la Baie-James · RRSSS du Nunavik · CCSSS de la Baie-James · CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal · CHUM · CIUSSS de l'Estrie-CHUS · Centre de Santé Valcartier · Institut National de Santé Publique du Québec · Héma-Québec (Ste-Foy) · Syneos Health · Hôpital Shriners pour enfants · Clinique Ovo · Cirion Biopharma Recherche · Lab. Médicaux CDL · LSPQ · Procréa Cliniques · Charles River Laboratories (Sherbrooke) · Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke · PRELEV.

Les recommandations émises aux membres sur leur rapport individualisé, sont basées sur les documents de l'Ordre dont, les *Normes de pratique du technologiste médical*, ses guides, ses règlements ainsi que sur le Code de déontologie des technologistes médicaux de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptés par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux.

Cette année, les principales observations relevées portent sur différents aspects de la pratique :

Au niveau préanalytique :

- La vérification et la maîtrise des critères de qualité pour chaque type d'échantillon et chaque type d'analyse
- L'application de mesures de surveillance des instruments, du matériel et des systèmes analytiques

Au niveau analytique :

- La réalisation, le suivi et la validation des opérations de maintenance et de calibrage des systèmes analytiques
- L'interprétation et l'utilisation des divers éléments liés au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- L'ajustement adéquat du microscope
- La standardisation des lectures microscopiques
- L'enregistrement des différentes opérations, actions et interventions en lien avec les processus d'analyses

Au niveau postanalytique :

- L'apposition de signature, sous forme manuscrite, de paraphe ou électronique, sur tous les rapports émis, tel que stipulé par une position officielle de l'Ordre
- La maîtrise de la structure organisationnelle et des différentes politiques et procédures en place
- Le rappel de certains éléments liés au Code de déontologie des membres de l'OPTMQ

Au cours de l'année 2019-2020, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession d'environ 420 technologistes médicaux. Le comité d'inspection professionnelle utilisera cette année, moins chargée au niveau des visites, pour revoir ses outils et ses méthodologies afin d'en établir leur viabilité et d'en assurer leur pérennité. Ce faisant, l'efficacité de ses procédés se verra simultanément améliorée et son objectif de rencontrer les membres de l'Ordre sur un intervalle de cinq (5) ans pourra se poursuivre tel qu'il l'est actuellement.

AUTRE ACTIVITÉ LIÉE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mme Rose-Marie Moreno, T.M. participe au forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	6

Y a-t-il une personne responsable
de l'inspection professionnelle ?

☒ OUI

☐ NON

Y a-t-il un programme de surveillance
générale de la profession ?

☒ OUI

☐ NON

Vérification	Nombre
Membres visités	196
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	775
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	775
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	196
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	752*

* Sur un total de 775 questionnaires d'autoévaluation, 23 d'entre eux demeurent sans rapport à ce jour. Certaines visites ont été reportées au prochain calendrier de visites 2019-2020 et les rapports se chevaucheront donc sur deux calendriers (2018-2019 et 2019-2020)

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	9

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Édith Laflamme, T.M., présidente
Joannie Bruneau, T.M.
(depuis mai 2018)
Line Gendreau, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Émilie Longpré, T.M.
(depuis mai 2018)

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur
du développement professionnel

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative au développement
professionnel et au bureau du syndic



MANDAT

Planifier et organiser des activités de mise à jour
et de développement en technologie de laboratoire médical,
selon les besoins déterminés dans les régions et tenant
compte des exigences présentes et futures générées
par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu trois réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter
un minimum de 20 heures de formation continue par période
de 2 ans. La quatrième période de référence s'est terminée
le 31 mars 2019.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail
de formation continue qui contient une panoplie d'outils
leur permettant de développer leurs connaissances et
leurs compétences professionnelles : formations en
ligne, communautés de pratique proactives, module
d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline*
a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange
et la collaboration dans la communauté des
technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités
de formation à distance se déroulent sur trois sessions par
année, sans oublier les cours disponibles en ligne. Il y a eu
5 448 participants à ces activités, excluant le congrès annuel,
qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Biochimie I	30	6
Biochimie II	30	5
Histotechnologie I	30	4
Histotechnologie II	30	1
Immunohématologie I	30	2
Immunohématologie II	30	0
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	24
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	7	194
Les liquides biologiques en hématologie	7	0
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	7	2
Actualisation interprofessionnelle de la base des connaissances communes (en ligne)	3	4 428
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse (en ligne)	2	782
Total		5 448

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, il y a eu 12 019 inscriptions
aux 126 conférences web disponibles sur le portail de formation
continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation
de l'Ordre est accessible au <https://formaline.optmq.org/>

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres
organisations sont aussi reconnues.



AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

Initié par le comité du développement professionnel de l'OPTMQ, un projet collaboratif et interprofessionnel d'une formation traitant du prélèvement est en conception. Ce projet regroupe huit ordres professionnels et trois associations médicales. Ainsi, plus de 150 000 professionnels de la santé sont concernés par ce projet de formation. Ces professionnels de la santé, dont le champ d'exercice autorise d'effectuer un prélèvement, pourront s'appuyer sur ce nouvel outil d'apprentissage pour mettre à jour leurs compétences et connaissances. Cette formation s'adresse autant aux nouveaux professionnels qu'aux professionnels expérimentés qui désirent se perfectionner. L'autoformation en ligne du programme de prélèvement proposera, au total, une dizaine de modules portant sur les concepts et compétences de base et avancées des techniques de prélèvement d'échantillons biologiques. L'objectif premier de ce projet est d'optimiser la qualité des résultats d'analyses de biologie médicale en rehaussant la qualité des échantillons biologiques. Ce projet interprofessionnel vise également à réduire les coûts associés aux échantillons non conformes et rejetés de même que les inconvénients pour le patient. Le lancement des deux premiers modules a eu lieu au congrès annuel de l'OPTMQ à Chicoutimi en juin 2018. Trois autres modules sont en conception pour l'année 2019.

CONGRÈS



MANDAT

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

CONGRÈS OPTMQ 2018

UN ROYAUME DE GÈNES

Élise Desbiens, T.M., co-présidente
Karine Truchon, T.M., co-présidente
Anne-Chantale Couture, T.M.
Maude Gagnon, T.M.

En 2018, le congrès de l'OPTMQ s'est tenu à Chicoutimi du 31 mai au 2 juin 2018, à l'Hôtel Le Montagnais. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée générale annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Il y a eu près de 500 participants.

COMITÉ CONGRÈS 2019 (DRUMMONDVILLE)

AU FIL DU TEMPS... L'ÉVOLUTION DYNAMIQUE DU LABORATOIRE

Julie Bourque, T.M., co-présidente
Stéphane Lemire, T.M., co-président
Chrystelle Filion, T.M.
Gisèle Morin, T.M.

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

SYNDICS ADJOINTS

Charles Ratté Labrecque, T.M.
Stéphanie Trottier, T.M.

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative

PROCUREUR

Battah-Droit professionnel

Dossiers	Nombre
Dossiers demeurés ouverts période antérieure	3
Dossiers ouverts durant la période	15
Total de membres visés par les dossiers ouverts pendant la période	13
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	7
Décisions	Nombre
de porter plainte pour dossiers période antérieure	2
de porter plainte dossier de cette période	0
de ne pas porter plainte	9

FORMATION DES MEMBRES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du bureau du syndic ont suivi ou prévoient suivre la formation suivante offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec :

- Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0
Sentences arbitrales rendues	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Daniel Boutin, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES DU COMITÉ NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

André Houle
Marie Poitras

MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.



Nombre de réunions	0
Demandes d'avis	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

FORMATION DES MEMBRES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du comité de révision ont suivi ou prévoient suivre la formation suivante offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec :

- Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL

France Brisebois, T.M.
Martine Chevalier, T.M.
Caroline Launois, T.M.
Françoise Lavoie, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M. , secrétaire

FORMATION DES MEMBRES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du conseil de discipline ont suivi ou prévoient suivre la formation suivante offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec :

- Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir

Ils ont également reçu une formation offerte par la secrétaire du conseil de discipline qui s’intitule « Formation des membres du conseil de discipline de l’OPTMQ ».

Nombre d’audiences du conseil	3
-------------------------------	---

Plaintes dont l’audience est complétée par le conseil	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Nature de la plainte		
Infraction liée au comportement du professionnel	1	0
Défaut de se conformer aux demandes du comité d’inspection professionnelle et du bureau du syndic	0	0
Infractions techniques et administratives et liées au comportement du professionnel	0	0
Infractions liées à la qualité des services	2	0

Décisions du conseil	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l’intimé	0
déclarant l’intimé coupable	0
acquittant l’intimé et déclarant l’intimé coupable	0
déclarant l’intimé coupable et imposant une sanction	2
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline	Nombre
Nature de la sanction	
Impose à l’intimée une amende de 2 500\$ à l’égard du chef 1 de la plainte, une réprimande à l’égard du chef 2 et condamne l’intimée au paiement des déboursés.	1
Impose à l’intimé une période de radiation temporaire de neuf mois et une amende de 2 500\$ pour le chef 1, une période de radiation temporaire de six mois pour le chef 2, de trois mois pour le chef 3, de trois mois pour le chef 4, ces périodes devant être purgées concurremment et condamne l’intimé au paiement des déboursés.	1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d’administration et décisions du conseil d’administration relatives à ces recommandations		
Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du conseil de discipline au conseil d’administration	Décisions du conseil d’administration relatives aux recommandations du conseil de discipline
	0	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
--	---

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l’audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	1
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	
Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	3
Actions non judiciaires (au total)	
■ Avertissements incluant invitations à devenir membre	0
■ Mises en demeure	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0

Poursuites pénales	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	2
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	1
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	
■ où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
■ où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	
■ où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
■ où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	
■ où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
■ où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0
Amendes imposées au cours de l'exercice et créances irrécouvrables	Montant
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	12 500 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
Julie Désautels, T.M.
Stéphanie Lemay, T.M.
Michèle Pellerin, T.M.
Carolle Robert, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LABORATOIRES DE BANQUE DE SANG

(projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Nadia Baillargeon, T.M., (Héma-Québec)
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Steeve Bouchard, T.M.
Bianca Brunet, T.M.
Marjolaine Dégarie, T.M., R.T.
Patricia Morin, T.M.
Chantal Robinson, T.M.
D^{re} Nancy Robitaille, Hématologue-oncologue (Héma-Québec)
Ann Wilson, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT ET LA CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS DANS LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

(projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec et la Société de biologie clinique du Québec, en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec)

Julie Bergeron, M.D., FRCPC, Hématologue (AMHOQ)
Alexandre Chammat, T.M., Mcb.A (LSPQ)
Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, Biochimiste clinique, Présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ
Marilyn L. Côté, T.M.
Vincent De Guire, Ph.D., DEPD, CSPQ, Biochimiste clinique
Gabrielle Gagnon, M.D., FRCPC, Hématologue (AHOQ)
Pierre Lachance, M.D., FRCPC, médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBQ)
Marie-Hélène Levesque, Ph.D., CSPQ, FCACB, Biochimiste clinique (SQBC)
Sonia Marin, T.M.
Fabienne Parente, MD, PhD, FRCPC, FCCMG, médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBQ)
Ida Pedro, B.Sc (LSPQ)
Carolle Robert, T.M.
Maxime-Antoine Tremblay, MD, microbiologiste-infectiologue (AMMIQ)
Luce Valois
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ



PUBLICATION DU GUIDE SUR LES GAZ SANGUINS, LE pH ET LES PARAMÈTRES CONNEXES

✓ MANDAT

Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes de la pratique a tenu une réunion au siège social et cinq (5) réunions téléphoniques. Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu quatre (4) réunions. Le groupe de travail sur le transport et la conservation des échantillons a tenu neuf (9) réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Publication du *Guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes* (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec, en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec)
- Publication d'une révision du *Guide sur le prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse* (en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, l'Ordre des sages-femmes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec)
- Publication d'une révision du *Guide de prélèvement de sang par ponction capillaire aux fins d'analyse*
- Poursuite de l'élaboration du *Guide sur les laboratoires de banque de sang*
- Révision du *Guide sur le transport et la conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*
- Publication d'une nouvelle édition de l'aide-mémoire sur les prélèvements sanguins
- Publication d'un aide-mémoire sur l'hémolyse
- Participation à la validation scientifique du cours de prélèvement de l'OPTMQ
- Publication d'une liste des professionnels habilités à prescrire des analyses et examens de biologie médicale au Québec

La chargée de dossiers scientifiques a participé aux travaux des organismes suivants :

- **Centre de toxicologie du Québec** : En collaboration avec la coordonnatrice de l'inspection professionnelle, publication de recommandations conjointes concernant l'utilisation des tubes de prélèvement et leur ordre de remplissage pour le dosage des oligoéléments et des éléments traces dans le sang total et le sérum

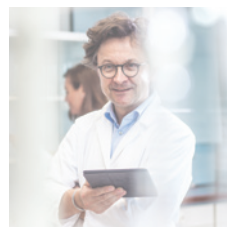
- **Clinical and Laboratory Standards Institute** :

- Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP42-A7 : *Procedures and Devices for the Collection of Diagnostic Capillary Blood Specimens*

- Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP33-A2 : *Accuracy in Patient and Sample Identification*

- Présidente du *Expert Panel for Preexamination Processes*

- **Association canadienne de normalisation (Groupe CSA)** : Présidente du *CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems*, présidente du sous-comité Z252.10 pour la norme Z316.7 sur le préanalytique
- **Membre du comité avisur canadien d'ISO TC212** - *Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems*
- **Société québécoise de biologie clinique** : Projet sur la stabilité préanalytique des échantillons biologiques



ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Marie-Josée Dufour, T.M., présidente

Isabelle Fortin, T.M. (depuis septembre 2018)

Mélanie Gagné, T.M.

Hélène Lanigan, T.M. (depuis septembre 2018)

Émilie Longpré, T.M. (jusqu'au printemps 2018)

Steve Sirois, T.M. (président sortant, printemps 2018)

Stéphanie Wouters, T.M.

COORDINATION

Michelle Gosselin, responsable des communications

MANDAT

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information.

Le comité fournit des auteurs ainsi que des sujets d'articles pour la section InVivo de la revue Le LabExpert.

Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, du projet Ambassadeurs OPTMQ, des programmes de prix et de la publicité touchant la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre.

Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

NOS CAPSULES
D'INFORMATION DIFFUSÉES
SUR YOUTUBE ONT ÉTÉ
VISIONNÉES PLUS
DE 79 000 FOIS.

Le comité a tenu trois (3) réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue Le LabExpert
- Supervision et révision de l'aspect communicationnel du titre Fellow, des Prix Reconnaissance (Élite & Innovation) et du Prix Implication Relève
- Élaboration, réalisation et suivi d'une campagne web de promotion de la profession
- Révision de la stratégie de promotion de la profession
- Conception d'une affiche spécifique pour la Semaine nationale du laboratoire médical 2019 sous le thème « Les analyses de laboratoire, c'est notre expertise. Nous sommes technologistes médicaux »
- Production de matériel promotionnel et d'informations
- Soutien aux Ambassadeurs en leur fournissant des outils pour leurs présentations
- Révision du site internet actuel, analyse de sites d'autres ordres professionnels et rédaction du contenu à paraître prochainement

Le comité travaille à développer une stratégie globale de communication (revue, dépliant, site internet, etc).

Nos capsules d'information diffusées sur YouTube ont été visionnées plus de 79 000 fois.

ACTIVITÉS DU COMITÉ RELÈVE

MEMBRES DU COMITÉ RELÈVE

Katia Kadri, T.M., présidente

Raphaël Bouchard, T.M.

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Élise Outrequin, T.M.

Carole-Anne Rossignol, T.M.

Mathieu St-Pierre, T.M. (jusqu'en février 2019)

COORDINATION

Michelle Gosselin, responsable des communications

MANDAT

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des technologistes médicaux de la relève. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse/releve des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu trois (3) réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition et révision du *Guide du nouveau technologiste médical* pour les nouveaux membres de la profession
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec
- Distribution du carton promotionnel «As-tu le profil d'un T.M.?» dans les écoles secondaires
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect relève de certains de ses projets
- Collaboration avec le comité congrès 2019 à la préparation d'une plénière sur le transfert des connaissances envers les nouveaux technologistes médicaux
- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant, entre autres, sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique *Relève*
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève

Le comité relève a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants du programme TAB, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession. De même, il a entrepris de définir des actions permettant de faire le pont entre les étudiants et le monde du travail, pour faciliter leur intégration en milieu de travail.

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

C'est avec une grande fierté que l'Ordre a octroyé à **Sylvain Picard, T.M.**, le titre de **Fellow Technologiste médical**, désigné par les lettres F.T.M.

Ce titre prestigieux et honorifique est octroyé à un membre qui s'illustre dans sa carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement rejaillit sur la profession.

Sylvain Picard s'est notamment démarqué comme conférencier de marque lors de congrès de l'OPTMQ. Son implication professionnelle dépasse les frontières du pays puisqu'il organise et anime une session de travail pour «American Society for Bone and Mineral Research», notamment sur le traitement des biopsies osseuses. Il s'est impliqué auprès de médecins spécialisés en rhumatologie en exprimant son opinion scientifique, ce qui lui a permis de faire reconnaître son expertise professionnelle dans ce domaine ultra pointu, et par le fait même, notre profession. Il a également participé à plusieurs travaux de recherche en histopathologie et a vu son nom inscrit en première page de nombreuses revues scientifiques comme technologiste médical reconnu. Ayant à cœur la formation continue pour tout professionnel intéressé, à plusieurs reprises, il a organisé et animé des formations dans le cadre des «Midi-Sciences» au CHUQ. Depuis plusieurs années déjà, M. Picard contribue intensément aux affaires de la profession à titre d'administrateur élu au sein du conseil d'administration de l'Ordre.

Le **Prix Reconnaissance Élite 2018** a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à **Lucie Charpentier, T.M.** Après une formation collégiale en Technologie d'analyses biomédicales au Cégep de Shawinigan, Mme Charpentier a poursuivi des études universitaires pour l'obtention d'un baccalauréat en Biologie médicale de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Encore à ce jour, elle persiste en ajoutant des connaissances et compétences à son actif par un certificat en Gestion de la Santé et des Services sociaux. Mme Charpentier a débuté la profession comme technologiste médicale polyvalente au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (le CHRTR). Par la suite, elle a été coordonnatrice technique dans le secteur de la pathologie et, depuis 2016, elle occupe le poste d'assistante-chef en pathologie. Elle a su s'impliquer au sein de son établissement en donnant des conférences et des formations midi à ses collègues et elle a agi comme ambassadrice de la profession auprès d'étudiants. Elle a mis en place un tableau de bord avec indicateurs visant à améliorer le temps de réponse et l'efficacité des services, toujours dans son secteur d'activité. Elle a également mis au point la technique et la validation de colorations spéciales et d'immunoperoxidases. Elle est la pilote régionale pour le SIL et est la responsable de l'assurance qualité en pathologie. Mme Charpentier participe activement à la mise en œuvre d'OPTILAB par l'application de mesures facilitant la fusion du département clinique de la Biologie médicale au sein des établissements du CIUSSS-MCQ.

L'OPTMQ a remis le **Prix Reconnaissance Innovation 2018 à Mélanie Gagné, T.M.**, qui s'est distinguée de façon remarquable en dépassant les attentes liées à son travail, par son caractère innovateur et son impact dans son milieu visant l'amélioration de la qualité des soins, des services à la clientèle et de l'organisation du travail. Depuis le début de sa carrière comme technologiste médicale, Mme Gagné s'est impliquée professionnellement en occupant la fonction de monitrice clinique à l'Institut de cardiologie de Montréal, poste qu'elle occupe encore à ce jour. Désirant partager sa passion de la profession pour la faire connaître et la promouvoir auprès de la population étudiante et de la collectivité, elle participe au projet «Ambassadeur» et s'implique au comité relève de l'OPTMQ depuis 2009. Mais depuis l'an dernier, elle s'est investie autrement en étant active au comité des communications. Mme Gagné se mérite les honneurs par son initiative à mettre en place un formulaire attestant de la réussite d'une formation offerte pour les T.M. de son établissement. Croyant fermement à l'amélioration des services de laboratoire via la formation continue, elle constate que les formations offertes par son employeur ne sont reconnues et attestées *que si le professionnel y a assisté en présentiel*, même si elles sont disponibles pour un visionnement ultérieur sous le format de vidéoconférences. Elle décide donc de préparer et de corriger un questionnaire spécifique portant sur le sujet de la conférence pour permettre aux technologistes médicaux, visionnant ladite présentation, de recevoir un certificat attestant le visionnement. Ces formations offertes en vidéoconférences sont reconnues par l'OPTMQ dans le cadre de la formation continue obligatoire. La mise en place de ce projet a permis à plusieurs T.M. de bénéficier de cette attestation de reconnaissance. Le tout représente à ce jour plus de 2400 heures de formation créditées pour 49 visionnements attestés. Cet accomplissement pour des services associés à la profession représente un exemple inspirant pour nous tous.

Le Prix Implication Relève 2018 a été remis, en partenariat avec la Banque Nationale, à **Véronique Tardif, T.M.** Diplômée du Cégep de Saint-Hyacinthe en 2013, Mme Tardif travaille à l'Institut de cardiologie de Montréal. Outre une formation partielle pour un certificat en gestion de la santé et des services sociaux, elle est inscrite au programme

de compléments de formation à l'Université de Montréal en vue de poursuivre des études supérieures en santé. Après un court passage dans le secteur de la biochimie, Mme Tardif s'est jointe au centre de prélèvements et à la clinique d'anticoagulothérapie de l'Institut. À titre d'institutrice clinique, elle supervise les stages cliniques des étudiants de 3^e année ainsi que les stages d'observation des étudiants de 2^e année du Collège de Rosemont, en plus d'être la personne désignée pour les visites de laboratoire. Dans le cadre de ses fonctions et par son implication professionnelle, elle a notamment participé à la rédaction d'un cahier de stage ainsi que d'un complément théorique présentant les facteurs à considérer lors d'un prélèvement. Elle est très engagée dans la profession notamment en offrant une formation portant sur les non-conformités visant à assurer la sécurité des patients dans un continuum de soins par la diminution des accidents/incidents liés aux tests diagnostiques pour le personnel œuvrant sur les unités de soins, à la rédaction de documents pertinents à l'exercice de la profession et de plusieurs procédures opératoires normalisées (PON) pour le centre de prélèvements et pour la clinique d'anticoagulothérapie, en donnant de l'enseignement aux nouveaux usagers de la clinique de l'Institut (ICM), à la révision de l'organisation du travail et des dossiers patients au sein de la clinique de l'anticoagulothérapie.

Prix étudiant remis à un finissant 2018 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des onze cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

Zachary Trifiro, T.M., Collège Dawson
Camille Belley Blanchette, T.M., Cégep de Chicoutimi
Fanny Roussel, T.M., Cégep de Sainte-Foy
Lorance Richard-Arsenault, T.M., Cégep de Rimouski
Sophie Couture, T.M., Collège Shawinigan
Tanya Bissonnette-Laflothe, T.M., Cégep de Sherbrooke
Amélie Couture, T.M., Cégep de St-Jérôme
Rubis Lanthier-Théberge, T.M., Collège de Rosemont
Maude Bouchard, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
Hoang Bao Tran Pham, T.M., Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Pierre-Marc Chevalier, T.M., Cégep de l'Outaouais

AUTRES ACTIVITÉS

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnés, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM)
- Organisation des normes en santé



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MISSION ET VISION

DE LA PROFESSION

MISSION

PROTÉGER LE PUBLIC, NOTAMMENT EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION PAR NOS MEMBRES.

VISION

ÊTRE LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PRATIQUES EXEMPLAIRES DANS LA SPHÈRE DES ANALYSES BIOMÉDICALES.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par nos membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- d) administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o) de l'article 94;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.

- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation.*

- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation.*

- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:

- 1) par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
- 2) par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Nouveaux permis délivrés selon la catégorie au cours de l'exercice

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	272
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4918
--	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 et 11 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	269
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	224
03 et 12 Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	610
04 Mauricie-Bois-Francs	374
05 Estrie	238
06 et 13 Montréal et Laval	1698
16 Montérégie	593
14 et 15 Lanaudière et Laurentides	427
07 Outaouais	190
08 et 10 Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	156
09 Côte-Nord	91
Hors du Québec	48

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	724
Femme	4194

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2018-2019, la cotisation annuelle était de 301 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	1
un permis spécial	0
un permis restrictif	3
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4848
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et cytopathologie	62
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie	8

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant une attestation de formation en vue de l'administration, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, de médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance (attestation en pharmacologie)

	Nombre
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	3169

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du Tableau au cours de l'exercice selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	514
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	0
Sanction disciplinaire	1
Radiation provisoire	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

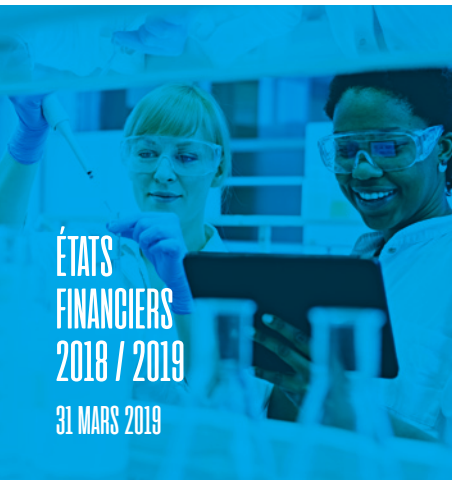
	Suspensions	Révocations
	0	0

REGISTRE DES ÉTUDIANTS, DES STAGIAIRES
OU DES CANDIDATS À L'EXERCICE

Étudiants, stagiaires ou candidats à l'exercice de la profession
inscrits au registre au 31 mars

	Nombre
Personnes inscrites au registre	604

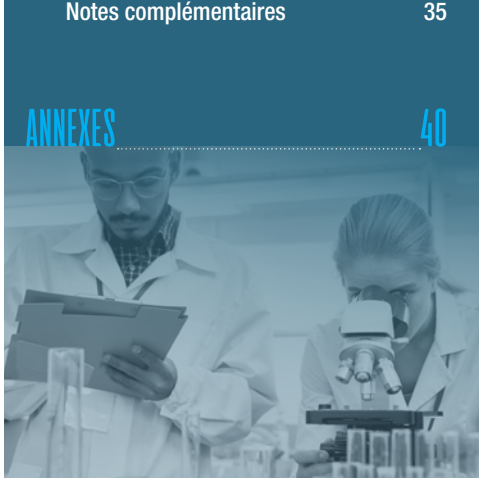




ÉTATS
FINANCIERS
2018 / 2019
31 MARS 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	30
ÉTATS FINANCIERS	32
État de résultats	32
État de l'évolution de l'actif net	33
Bilan	33
État des flux de trésorerie	34
Notes complémentaires	35
ANNEXES	40



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette inc.¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 15 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114098

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2019

2018

PRODUITS

Cotisations annuelles	1 481 095 \$	1 421 057 \$
Admission	50 241	55 700
Assurance responsabilité professionnelle	21 126	15 060
Formation continue	114 358	110 285
Discipline	9 919	7 670
Infractions commises par des non-membres	12 500	3 000
Vente et location de biens et de services	59 154	47 929
Intérêts et revenus de placements	19 921	9 101
Subventions		
MSSS - prélèvements biologiques	60 486	34 806
MIDI	158 579	2 748
Autres produits		
Congrès	229 299	228 106
Divers	4 691	5 798
	2 221 369	1 941 260

CHARGES

Admission (annexe A)	192 436	35 751
Inspection professionnelle (annexe B)	230 724	243 583
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	161 343	129 189
Formation continue (annexe D)	311 973	280 632
Bureau du syndic (annexe E)	44 319	67 930
Conseil de discipline (annexe F)	20 442	18 679
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	12 236	29 538
Gouvernance (annexe H)	466 511	428 024
Communications (annexe I)	130 499	149 984
Services aux membres (annexe J)	17 845	21 840
Congrès (annexe K)	188 530	198 496
Autres charges (annexe L)	339 147	333 218
	2 116 005	1 936 864
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	105 364	4 396 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2018

	Investi en immobilisations	Affecté	Non Affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	83 066 \$	- \$	567 936 \$	651 002 \$	646 606 \$
Excédent des produits sur les charges	(38 295)	-	143 659	105 364	4 396
Investissement en immobilisations	53 047	-	(53 047)	-	-
Affectations d'origine interne (note 9)	-	102 500	(102 500)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	97 818 \$	102 500 \$	556 048 \$	756 366 \$	651 002 \$

AU 31 MARS

2018

À COURT TERME

Encaisse	1 737 290 \$	1 722 276 \$
Placements temporaires	1 824	219 883
Comptes clients	62 080	54 562
Frais payés d'avance	127 221	144 550
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	351 754	250 000
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	18 930	17 676
	2 299 099	2 408 947
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3)	300 000	202 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	60 986	28 163
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	36 832	54 903
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	50 000	50 000
	2 746 917 \$	2 744 013 \$

À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	606 195 \$	576 894 \$
Subventions reportées (note 8)	10 713	149 268
Produits perçus d'avance	1 373 643	1 366 849
	1 990 551	2 093 011

Investi en immobilisations	97 818	83 066
Affecté (note 9)	102 500	-
Non affecté	556 048	567 936
	756 366	651 002
	2 746 917 \$	2 744 013 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Elin Nho, administrateur

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2019

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	105 364 \$	4 396 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 150	15 347
Amortissement des actifs incorporels	24 145	24 798
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 257
Variation de la juste valeur des placements	-	2 328
	143 659	48 126
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	(7 518)	(6 668)
Frais payés d'avance	17 329	20 217
Dettes de fonctionnement	29 301	(20 385)
Subventions reportées	(138 555)	62 446
Produits perçus d'avance	6 794	64 391
	51 010	168 127

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(501 754)	(150 000)
Encaissement de placements	302 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 973)	(13 179)
Acquisition d'actifs incorporels	(6 074)	(1 127)
Variation des dépôts chez les assureurs	(1 254)	2 241
	(254 055)	(162 065)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(203 045)	6 062
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	1 942 159	1 936 097
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	1 739 114 \$	1 942 159 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent des éléments suivants :		
Encaisse	1 737 290 \$	1 722 276 \$
Placements temporaires	1 824	219 883
	1 739 114 \$	1 942 159 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

2018-2019

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019



1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant de la discipline (amendes) et d'infractions commises par des non-membres sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.
- Les charges liées aux frais de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

Certificats de placements garantis, taux variant de 1,6 % à 2,79 %, échéant entre mai 2019 et juin 2020	651 754 \$	400 000 \$
Obligations, encaissées au cours de l'exercice	-	52 000
	651 754	452 000
Portion échéant au cours du prochain exercice	351 754	250 000
	300 000 \$	202 000 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2019

2018

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Équipement informatique	50 875 \$	9 067 \$	41 808 \$	5 326 \$
Mobilier de bureau	34 331	15 153	19 178	22 837
	85 206 \$	24 220 \$	60 986 \$	28 163 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Ordre a radié du mobilier et de l'équipement informatique.

5. ACTIFS INCORPORELS

2019

2018

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Frais de développement de formation	38 500 \$	19 200 \$	19 300 \$	30 392 \$
Logiciels	58 961	41 429	17 532	24 511
	97 461 \$	60 629 \$	36 832 \$	54 903 \$

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

2019

2018

Solde au début	67 676 \$	69 917 \$
Ristourne capitalisée	18 130	15 060
Revenus d'intérêts	800	514
Retraits	(17 676)	(17 815)
	68 930	67 676
Portion échéant au cours du prochain exercice	18 930	17 676
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

Comptes fournisseurs	294 563 \$	254 176 \$
Salaires et autres retenues à la source	95 979	117 746
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	191 598	177 560
Retenues à la source et contributions	24 055	27 412
	606 195 \$	576 894 \$

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

2019

2018

	MIDI	MSSS - Prélèvements biologiques	Total	
SOLDE, début de l'exercice	84 039 \$	65 199 \$	149 238 \$	86 822 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	80 540	-	80 540	100 000
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(158 579)	(60 486)	(219 065)	(37 554)
SOLDE, fin de l'exercice	6 000 \$	4 713 \$	10 713 \$	149 268 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 102 500 \$ (2018 -0 \$) à des fins de projets spéciaux pour ainsi porter le solde au 31mars 2019 à 102 500 \$ (31mars 2018 - 0 \$). L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

2019

2018

	Formation Cathéter	Achat matériel pour les formations pratiques	Impression Transport	Système de vidéo- conférence	Communication image professionnelle	Total	
SOLDE, début de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Affectations	50 000	10 000	7 500	20 000	15 000	102 500	-
SOLDE, fin de l'exercice	50 000 \$	10 000 \$	7 500 \$	20 000 \$	15 000 \$	102 500 \$	- \$

10. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2020 et septembre 2022 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde des engagements suivant ces baux, s'établit à 296 424 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2020	2021	2022	2023
88 116 \$	85 008 \$	81 900 \$	41 400 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2022, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 79 500 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les deux dernières années du contrat.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

2018-2019

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS



2019

2018

A. ADMISSION

Salaires et frais fixes imputés	22 605 \$	27 897 \$
Bureau et affranchissement	1 516	2 425
Dépenses de comité	8 756	4 121
Dépenses de réalisation	159	413
Honoraires professionnels	159 400	820
Documentation et livres	-	75
	192 436 \$	35 751 \$

B. INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	173 130 \$	171 744 \$
Bureau et affranchissement	2 874	4 700
Dépenses de comité	7 076	6 385
Frais de déplacement et séjours	16 318	20 024
Honoraires des inspecteurs	21 418	31 316
Maintenance informatique	7 825	6 914
Amortissement des actifs incorporels	2 083	2 500
	230 724 \$	243 583 \$

**C. NORMES PROFESSIONNELLES
ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

Salaires et frais fixes imputés	115 542 \$	98 286 \$
Bureau et affranchissement	12 072	4 402
Dépenses de comité	1 141	5 476
Dépenses de réalisation	16 112	15 153
Publications	16 476	5 872
	161 343 \$	129 189 \$

D. FORMATION CONTINUE

Salaires et frais fixes imputés	145 718 \$	135 639 \$
Bureau et affranchissement	1 721	764
Cotisations	525	1 106

Suite page suivante →

D. FORMATION CONTINUE (SUITE..)

Dépenses de comité	8 877	660
Frais de déplacement et séjours	717	1 151
Honoraires de formation	21 818	14 936
Publications	-	403
Vidéos, locaux et services	121 505	114 573
Amortissement des actifs incorporels	11 092	11 400 \$
	311 973 \$	280 632

E. BUREAU DU SYNDIC

Salaires et frais fixes imputés	1 143 \$	4 176 \$
Bureau et affranchissement	572	1 475
Dépenses de service et frais fixes imputés	3 223	6 686
Honoraires professionnels	39 381	55 593
	44 319 \$	67 930 \$

F. CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes imputés	11 881 \$	10 107 \$
Bureau et affranchissement	3 595	3 570
Dépenses de comité	4 966	4 474
Dépenses de réalisation	-	128
Honoraires légaux	-	400
	20 442 \$	18 679 \$

G. INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	- \$	1 110 \$
Bureau et affranchissement	13	13
Dépenses de réalisation	923	951
Honoraires de formation	-	325
Honoraires légaux	11 300	27 139
	12 236 \$	29 538 \$

H. GOUVERNANCE

Salaires et frais fixes imputés	336 734 \$	349 786 \$
Frais de déplacement, séjours et réunions		
Comité exécutif	11 044	7 072
Conseil d'administration	41 891	33 330
Permanents	13 168	10 975
Services professionnels	63 674	26 861
	466 511 \$	428 024 \$

I. COMMUNICATIONS

Salaires et frais fixes imputés	38 901 \$	47 960 \$
Articles corporatifs	440	1 066
Bureau et affranchissement	24 233	32 854
Dépenses de comité	4 438	674
Dépenses de réalisation	15 187	15 103
Frais de courtage	-	6 658
Imprimerie	47 300	45 669
	130 499 \$	149 984 \$

J. SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	9 057 \$	14 993 \$
Bureau et affranchissement	90	129
Dépenses de comité	6 460	4 512
Dépenses de réalisation	1 358	511
Publications	880	1 695
	17 845 \$	21 840 \$

K. CONGRÈS

Salaires et frais fixes imputés	20 752 \$	27 613 \$
Bureau et affranchissement	485	1 680
Composition	4 376	282
Frais de courtage	24 450	24 405
Publications	4 866	4 283
Dépenses de réalisation		
Activités sociales	55 028	59 786
Conférenciers	22 187	15 894
Dépenses de comité	18 693	21 176
Kiosques	4 500	-
Salles	33 193	43 377
	188 530 \$	198 496 \$

L. AUTRES CHARGES

Assurances	3 421 \$	3 201 \$
Bureau et affranchissement	45 750	70 580
Créances douteuses	4 000	-
Cotisations et affiliations	38 164	35 019
Énergie	4 642	4 608
Entretien et réparations des locaux	8 167	8 213
Entretien et réparations du mobilier de bureau	2 936	2 564

Suite page suivante →

L. AUTRES CHARGES (SUITE..)

Frais bancaires	2 790 \$	2 615 \$
Frais de cartes de crédit	28 443	26 565
Impression	8 539	5 014
Location de matériel	3 270	3 001
Loyer	76 944	76 614
Maintenance informatique	48 670	33 774
Taxes et permis	30 838	25 897
Télécommunications	7 453	8 051
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 257
Amortissement des immobilisations corporelles	14 150	15 347
Amortissement des actifs incorporels	10 970	10 898
	339 147 \$	333 218 \$

NOTES

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal lines.

